

Demande de prise en charge (*)

Conventions Internationales de Sécurité Sociale - Soins de santé

Direction de la Stratégie
Direction Régionale

Réf: 459-1-37

N° de code à barre: Traçabilité	Nom de l'établissement de soins						•		
N° de Prise en charge sur Application	Code Etablissement :					Accord du médecin contrôleur de la CNSS			
The defined of charge out Application									
A remplir par l'établissement	Estimation du coût de l'hospitalisation par l'établissement					Nom du médecin contrôleur			
Assuré :	Frais de séjour		Nbrs Jours	P.U	Total H.T	Base de remboursement	Taux de remboursement	Montant de prise en charge	
N° d'immatriculation CE ⁽⁴⁾ :		Séjour Normal						onal go	
Nom et Prénom:	Durée prévisible	Soins Intensifs ⁽¹⁾							
N° CIN :		Réanimation (1)							
Pays d'affiliation		Couveuse							
ays d animation	Nature de Prestation	Code des	Lettre clé et	Valeur clé	Montant				
<u> Bénéficiaire des soins :</u>		actes	cotation NGAP						
	Actes médicaux								
Nom et Prénom:	Actes chirurgicaux								
N° CIN :	Actes paramédicaux			-					
Date de Naissance	Actes d'odontologie								
Sexe: Féminin Masculin	Kinésithérapie								
<u>Sexe</u> : Féminin M asculin	Anesthésie Bloc opératoire/Salle								
ion de novemble - Assuré Dringing	d'accouchement								
<u>Lien de parenté</u> : Assuré Principal Enfant	Surveillance Réanimation								
Conjoint	Surveillance médicale (2)								
Conjoint	Examens								
	Biologie								
lospitalisation:	Radiologie et imagerie médicale								
Nature de la maladie :	Autres (anatomopathologie								
Nature d'intervention et d'hospitalisation :	ECG,EEG,Endoscopie)								
Nature d'hospitalisation :	Fournitures					Total:			
	Pharmacie								
Motif d'hospitalisation :	Appareils et dispositifs médicaux					Prise en charge accordée par le médecin contrôleur (en chiffres)			
Date prévisible d'hospitalisation :	Sang et dérivés					(En toutes lettres)			
En urgence le : / /	Total Estimation (3)								
in digence is / /	(*) La prise en charge par la CNSS est sous réserve de tous les contrôles prévus par la législation en vigueur								
Signature et cachet de l'établissement de soins	 (1) Pour les établissements de soins disposant de ces unités (2) A détailler dans le pli confidentiel (3) La facture correspondante doit parvenir à la CNSS dans un délai de 90 jours. 					Signature et cachet du médecin contrôleur de la CNSS			
Date :	(3) La facture correspondante doit parvenir à la CNSS dans un delai de 90 jours. (4) CE : Caisse Etrangère					Date :			